Marseille, le 21 mai 2012

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre datée du 11 mai 2012 et vous en remercie.

Vous m'informez des décisions du bureau national du parti socialiste concernant le matériel de propagande de campagne des élections législatives et vous m'invitez à les respecter. En la forme, ces décisions d'ordre interne n'obligent que les membres de votre formation politique, dont vous n'ignorez pas que je ne fais pas partie.

Je ne reviens pas sur plusieurs des points évoqués, dans la mesure où je n'ai aucune intention, dans le cadre de ma candidature, et en tout cas lors du premier tour de l'élection législative, d'utiliser le logo du parti socialiste, la photographie de François Hollande ou encore de revendiquer son soutien.

Concernant la notion de majorité présidentielle, je m'étonne en revanche que vous octroyiez aux candidats de votre parti un privilège, voire un monopole, sur son utilisation. Je vous rappelle que François Hollande s'est exprimé publiquement, et à plusieurs reprises, à ce sujet. Il a notamment déclaré, dans un entretien au quotidien La Provence, le 27 avril 2012 : « Ceux qui me soutiendront au second tour seront par définition dans la majorité présidentielle si je suis élu ». Cela n'est pas en résonnance avec les résolutions dont vous faites état et qu'auraient prises vos instances nationales.

Afin de compléter votre information, je joins au présent courrier les articles de presse ayant repris le communiqué dans lequel j'ai publiquement apporté mon soutien « sans réserve et sans condition » à la candidature de François Hollande.

Vous comprendrez, en conséquence, que je revendique aujourd'hui mon appartenance pleine et entière à la majorité présidentielle avec François Hollande, telle qu'elle a été définie par l'intéressé lui même et rendue possible par le vote d'une majorité d'électeurs le 6 mai 2012.

Je vous prie de croire, Monsieur, à ma meilleure considération.

Laurence Vichnievsky
Conseillère Régionale
Candidate EELV dans la 1ère circonscription des Bouches-du-Rhône
Membre du bureau exécutif d'EELV, porte-parole nationale d'EELV

Jean-David Ciot
Premier secrétaire fédéral
Fédération PS des Bouches-du-Rhône

Copies : Cécile Duflot, secrétaire nationale d'EELV, Pascal Durand, porte-parole national d'EELV, David Cormand, membre du bureau exécutif d'EELV, chargé des élections, Denis Grandjean, secrétaire régional PACA d'EELV.